



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
37 PM 2024

Nomenclature : 6.1.2.5.

Le Maire de la Commune de CLAIX,

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Madame Marie-Claire ABONNENC, Présidente de l'Association des Parents, Ecoliers et Professeurs (APEP'S) de l'école primaire François Mignot de CLAIX, en date du 16 février 2024.

ARRETE

Article 1 : Madame Marie-Claire ABONNENC, Présidente de l'APEP'S de CLAIX,

Est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
Salle des fêtes de Pont Rouge – 2 rue de Rochefort 38640 CLAIX.

Le vendredi 15 mars 2024 de 14H00 à 22H00, à l'occasion de la manifestation « Fête soirée jeux de société ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.



Fait à Claix, le 26/02/2024

Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 28/2/24

Date de retrait: 28/4/24